

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 21 mai 2020 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon et par conférence téléphonique, Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-05-342

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-05-343

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-05-344

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 14 ET 19 MAI 2020**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 14 et 19 mai 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenues les 14 et 19 mai 2020.

ADOPTÉE.

20-05-345

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 361 RELATIF À LA GARDE DE POULES PONDEUSES**

Madame la conseillère Élane Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 361 visant à déterminer les règles relatives à la garde de poules pondeuses pour un immeuble situé dans les zones où cet usage n'est pas permis par le règlement de zonage et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-05-346

**CRÉATION DU PROJET J20-453 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 1 D'UN PÔLE SPORTIF**

CONSIDÉRANT le projet numéro 19-040 au programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux d'aménagement et de terrassement autour du terrain de baseball et du skate park ainsi que l'aménagement d'un stationnement derrière le Centre sportif Jacques-Lesage et le tracé d'une piste cyclable traversant ces installations pour un montant de 143 000 \$ selon l'estimation des couts jointe à la présente.

D'autoriser la trésorière à affecter le solde du surplus affecté pour les fins de parcs et terrains de jeux ainsi que le revenu reporté à cette même fin afin de servir de financement partiel dans ce projet numéro J20-453 pour un montant total de 107 250 \$.

D'autoriser la trésorière à modifier le budget de fonctionnement 2020 afin de transférer les sommes suivantes au financement du projet J20-453 :

DU POSTE : Transport - voirie

ITEMS : Rémunération - temps régulier	14 580 \$
R.R.Q.	860 \$
Assurance emploi	210 \$
F.S.S.	680 \$
C.S.S.T.	280 \$
R.Q.A.P.	110 \$
Assurance vie	120 \$
Assurance maladie-dentaire	1 330 \$
REER	1 090 \$
Entretien de la machinerie	16 490 \$

ADOPTÉE.

20-05-347

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-02 POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE**

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux relatifs au projet de revitalisation du centre-ville, qu'elles étaient reçues jusqu'au 12 mai 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-02;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Inter Chantiers inc.:	5 597 385,44 \$
Entreprises GNP inc.:	5 814 514,00 \$
Galarneau Entrepreneur Général inc.:	6 172 833,50 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur Jean Labelle, Ingénieur, Directeur Transports et Infrastructures WSP Laurentides, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adjuger à Inter Chantiers inc. la soumission VML-G-20-02 pour les travaux relatifs au projet de revitalisation du centre-ville, au prix de 5 597 385,44 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

L'adjudication est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement 351 et ses amendements.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-05-348

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire